

SYNTHÈSE

POUR FAUTE

POUR FAUTE

SANS FAUTE

SANS FAUTE

RÉPARATION/INDEMNISATION

Préjudice direct, certain, actuel, personnel, licite

Délai de prescription de droit commun : 5 ans

Délais 3/10 ans

Fait personnel

Fait d'autrui

Fait d'une chose

Fait d'un produit défectueux

Spécificités du préjudice écologique

Fait générateur

Lien de causalité

Préjudice

1. responsabilité civile extracontractuelle

2. causes d'exonération ?

Exemples : fait du créancier, fait d'un tiers, force majeure

Si, oui